



Liaisons aérosouterraines à 225 kV
ARRIGHI - MORBRAS N03-
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES N01

PLAN PARCELLAIRE
(Extrait au 1/1000)

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE (94)

COMMUNE DE MAROLLES EN BRIE

Section : AR Parcelles : 0012-0110-0267

Légende :

- Parcelles concernées
- ☒-☒-☒-☒ Support Conservé - Déposé - Projeté - Renforcé
- Axe de la ligne aérienne
- 19.32m 18.75m Zone de balancement des câbles
- Nappe planimétrique
- Bande de servitude des lignes aériennes

Indice : A

RTE Réseau de transport d'électricité
Centre Développement et Ingénierie Paris
Palatin 6P2-128
3 Cours du Triangle, 92800 PUTEAUX

Ce plan a été établi par la société RICOM
10 rue Patrick Depailler
63 000 CLERMONT-FERRAND
sous sa responsabilité en date du 14/08/2025

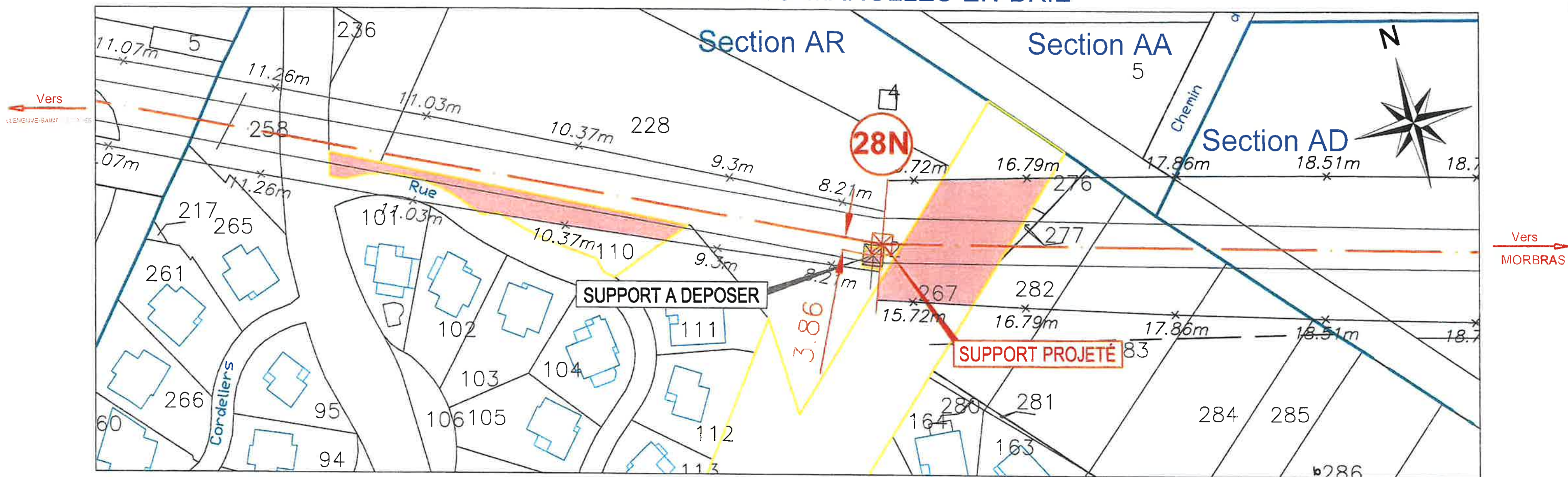
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - T & D

Département Lignes

6061 Chemin des Canaux
D135 - 30132 CAISSARGUES



Commune de MAROLLES-EN-BRIE



Liaisons aérosouterraines à 225 kV

ARRIGHI - MORBRAS N03- VILLENEUVE-SAINT-GEORGES N01

Support et surplombs n°28N (1 Pied sur 4)

EXTRAIT DE PLAN PARCELLAIRE AU 1/1000ème

Commune de
MAROLLES-EN-BRIE

Commune de Marolles-en-Brie
Représentée par M. BOYE Alphonse, maire
Place Charles de Gaulle 94440 MAROLLES EN BRIE

en qualité de propriétaire
reconnait avoir reçu un exemplaire
du présent plan parcellaire

Pour accord le :
Signature :

Pour le cas où le propriétaire ferait des travaux, quelle que soit leur nature, dans la bande de servitude ou à proximité de cette bande, il devra déposer une Déclaration de projet de Travaux (DT) et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), conformément à la réglementation en vigueur.